

AVENANT
à la convention d'objectifs et de moyens
relative à la subvention de fonctionnement pour l'année 2014

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Bas-Rhin,
représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL
Président du Conseil Général agissant en cette qualité
en vertu d'une délibération de la commission permanente
du 3 novembre 2014

D'UNE PART,

ET :

LA PASSERELLE D'AZUR
201 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Représentée par son Président Monsieur Alain MAZEAU

D'AUTRE PART,

Article 1 :

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

Concernant la subvention de fonctionnement :

- Un premier versement d'un montant de 43 270,00 € a été effectué suite à la signature de la convention le 12 mai dernier.
- Un second versement d'un montant de 43 270,00 € sera effectué à la signature de cet avenant, après réception d'un bilan financier et au prorata des dépenses réalisées justifiées par celui-ci, ainsi que d'un compte rendu provisoire (à renvoyer avant le 15 décembre 2014).

Fait à STRASBOURG
Le _____,

Pour l'Association
Le Président,

Le Président du Conseil Général,

Guy-Dominique KENNEL